## BOURSE DIRECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 13 988 845,75 € Siège social : 253, boulevard Pereire - 75017 Paris 408 790 608 RCS Paris

-00000-

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2016 FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le soussigné
demeurant à
propriétaire de actions nominatives* au porteur* BOURSE DIRECT
ainsi que l'atteste :
<ul> <li>l'inscription de ses actions sur le registre des actions nominatives de la Société*,</li> <li>l'attestation de participation délivrée par son intermédiaire habilité*.</li> </ul>
Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016,
Et conformément à l'article L. 225-107 du Code de Commerce,
Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions :
<u>A CARACTERE ORDINAIRE</u>
PREMIERE RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION

\_

<sup>\*</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

DEUXIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
TROISIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
QUATRIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
CINQUIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
<u>A CARACTERE EXTRAORDINAIRE</u>
SIXIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION

<sup>\*</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

SEPTIEME RESULUTION
POUR
CONTRE
ABSTENTION
HUITIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
NEUVIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
DIXIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION
A CARACTERE ORDINAIRE
ONZIEME RESOLUTION*
POUR
CONTRE
ABSTENTION

<sup>\*</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

## DOUZIEME RESOLUTION\*

POUR

**CONTRE** 

**ABSTENTION** 

## NOTE IMPORTANTE:

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le mardi 10 mai 2016 à 15 heures au plus tard.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent formulaire et la formule de procuration.

\_

<sup>\*</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)